



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Moyens alloués aux missions locales

Question écrite n° 34722

### Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les moyens alloués en direction des missions locales en vue de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les missions locales viennent d'être saluées à l'Assemblée nationale pour l'excellent travail qu'elles réalisent au quotidien auprès des jeunes qu'elles accompagnent, et ce dans tous les domaines qui les préoccupent, notamment l'emploi et la formation, mais aussi le logement, la santé, la mobilité et les difficultés familiales. Les missions locales ont su répondre présentes dans cette période pour assurer leur mission de service public de l'emploi. Cette reconnaissance doit se traduire par une augmentation conséquente du nombre de parcours PACEA et garantie jeunes dès le début de l'année 2021, dispositifs qui ont prouvé leur efficacité et qui permettent à de nombreux jeunes de sortir de la précarité. Alors que Pôle emploi a déjà vu ses effectifs augmenter pour accompagner les jeunes dans d'autres dispositifs, les missions locales n'ont à ce jour aucune visibilité sur les moyens qui vont leur être alloués pour faire face tant à l'évolution de ces objectifs que sur les financements en année pleine de l'obligation de formation des 16-18 ans. Tous les jeunes en demande d'insertion ne sont pas éligibles à la garantie jeunes et pour autant tous les accompagner est une impérieuse mission. Tout ceci demande du temps, des moyens et de l'anticipation. L'afflux conséquent de jeunes depuis le mois de septembre 2020 a également pour incidence une surcharge de travail pour les conseillers généralistes chargés des premiers accueils, et pour conséquence des rendez-vous qui s'allongent dans le temps. Le vote d'une enveloppe complémentaire « allocation PACEA » pour faire face aux besoins des jeunes qui viennent d'arriver est une bonne nouvelle, mais elle ne concerne que les allocations des jeunes et devra être dépensée en un mois. En conséquence, il lui demande quels seront les moyens supplémentaires alloués aux missions locales, afin notamment d'engager des actions de recrutement de conseillers supplémentaires pour renforcer les équipes de conseillers généralistes qui sont en première ligne ainsi que de programmer le dimensionnement des locaux et moyens matériels pour une réalisation qualitative des nouveaux objectifs, afin de favoriser une insertion sociale et professionnelle durable des jeunes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Boris Vallaud](#)

**Circonscription :** Landes (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34722

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** [Travail, emploi et insertion](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 décembre 2020](#), page 8928

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)